Le climat, au cœur des débats à Berne

ENVIRONNEMENT L'initiative des glaciers sera le gros morceau de la session parlementaire de printemps. Après le refus dans les urnes de la loi sur le CO2, les élus misent sur le contre-projet du Conseil fédéral. Sauf les Vert·e·s et l'UDC, dont les stratégies, étonnamment, convergent

DAVID HAEBERLI, BERNE

@David Haeberli

Faut-il interdire les carburants et combustibles fossiles en Suisse à partir de 2050 et fixer un rythme annuel auquel les gaz à effet de serre doivent disparaître de l'atmosphère helvétique? Au parlement, ces deux questions seront au centre de la session de printemps qui s'ouvre lundi. Le Conseil national va débattre mercredi et jeudi de l'initiative des glaciers et du contre-projet direct élaboré par le Conseil fédéral.

La fin de la civilisation du pétrole

L'initiative «exige ce que le gouvernement suisse et 190 autres pays ont promis en signant l'Accord de Paris en 2015». Elle «fournit la base juridique pour sortir des énergies fossiles et pour atteindre une société zéro net». Le texte, court et percutant, met fin dans la Confédération à la civilisation du pétrole en quatre alinéas et en ne ménageant que peu d'exceptions. Il prévoit des «puits de gaz à effet de serre sûrs situés en Suisse» pour neutraliser les émissions résiduelles. Compenser à l'étranger la pollution indigène n'est plus possible, sous ce régime.

Une disposition transitoire a toute son importance: «La loi détermine la trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre jusqu'en 2050. Elle arrête des objectifs intermédiaires qui conduisent au moins à une réduction linéaire et règle les instruments nécessaires au respect de la trajectoire de réduction.» Ne rien faire pendant des années pour tout miser sur des diminutions massives peu avant 2050, voilà ce que les initiants veulent éviter.

A droite, on ne soutiendra pas cette initiative «trop radicale», résume Jacques Bourgeois, président PLR de la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national (Ceate-N). «Inscrire dans la Constitution l'interdiction des énergies fossiles, c'est faire fi de l'évolution technologique», argumente le Fribourgeois. Séquestrer annuellement en Suisse les 12 millions de tonnes de gaz à effet de serre issus de la construction et de l'agriculture qui survivraient à l'interdiction semble également irréaliste à l'agriculteur.

Les commissaires ont identifié une autre rigidité: le principe
d'une réduction linéaire des gaz.
Moyennant le rabotage de cet élément qui avait été conservé, le
contre-projet direct du Conseil
fédéral a gagné les faveurs de la
commission. Les effets des gaz
doivent être durablement neutralisés au plus tard en 2050, selon
ce texte qui prône la réduction
de l'utilisation des combustibles
«dans la mesure où elle est économiquement supportable».

«Beaucoup d'exceptions»

L'argument séduit Christine Bulliard-Marbach, conseillère nationale du Centre et présidente du Groupement pour les régions de montagne. «Il faut éviter les mesures qui pénalisent les régions qui dépendent de la voiture, des tracteurs et d'autres moyens de transport individuels, insiste la Fribourgeoise. Pour faire en sorte que la montagne reste peuplée, il faut au contraire renforcer l'économie locale avec des projets innovants.»

L'UDC «pourrait vivre avec ce texte» du Conseil fédéral amendé en commission, dit Pierre-André Page (UDC/FR). Mais son inscription dans la Constitution gêne son parti, qui ne l'appuiera pas. Les Vert·e·s arrivent à la même conclusion, en passant par un autre chemin. «Je ne vois pas comment soutenir un contre-projet qui ménage beaucoup d'exceptions et dont on a retiré l'objec-

«On mesure aujourd'hui l'erreur historique qu'ont faite certains extrémistes du climat»

ROGER NORDMANN, CONSEILLER NATIONAL SOCIALISTE (VD)

tif de diminution linéaire des émissions de gaz à effet de serre, résume Delphine Klopfenstein Broggini. Le contre-projet indirect, beaucoup plus concret et actuellement en commission, reste la meilleure option.»

La pique de la Genevoise est directement adressée au Parti socialiste, qui s'apprête à soutenir sa conseillère fédérale Simonetta Sommaruga en votant le contre-projet. «Il faut imaginer le tableau, réplique Roger Nordmann. Voir les Vert·e·s et l'UDC rejeter ce texte ensemble, ce serait bizarre. J'ai espoir que les premiers se ravisent et le soutiennent. Nous avons besoin d'un cadre qui fixe les buts, ce que fait bien ce contre-projet. S'il est adopté, il faudra voir si l'initiative est maintenue. Il serait bien d'avoir dans la Constitution l'objectif de ramener à zéro les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050. Mais tout miser sur le contre-projet indirect sur lequel travaille la Ceate-N me semble aventureux.» En plénière, le Vaudois tentera tout de même de réintroduire la notion de linéarité.

La tentation des Vert·e·s

Plusieurs éléments peuvent nuire à la clarté des débats. Premièrement, la Ceate-N prépare bien un texte qui ne passerait pas par la Constitution, mais par une modification de la loi, via le parlement (un contre-projet indirect). «Mon objectif est de le mettre sous toit pour juin», dit Jacques Bourgeois. La tentation stratégique, chez les Vert·e·s, est d'en muscler le contenu pour en faire une alternative touiours mordante à l'initiative, qu'ils continuent de soutenir. De plus, dans le pipeline des commissions figurent la loi sur l'énergie et celle sur la sécurité de l'approvisionnement.

En outre, le Conseil fédéral délivrera à l'automne son message sur la loi sur le CO2 remodelée. On sait déjà qu'elle sera moins ambitieuse que le texte qui avait échoué dans les urnes en juin 2021. «Il faudra tenir compte de chaque pièce du puzzle», souligne Jacques Bourgeois en se projetant dans les débats de cette semaine. La crainte existe que des groupes s'appuient sur cet enchevêtrement pour préférer un statu quo en attendant d'y voir plus clair.

Un risque qui inquiète les élus pour lesquels les débats de cette semaine sont une séance de rattrapage pour la protection du climat. «Nous devons donner un signal clair pour réparer l'échec de la loi sur le CO2», assène Delphine Klopfenstein Broggini. «On mesure aujourd'hui l'erreur historique qu'ont faite certains extrémistes du climat, reprend Roger Nordmann. Si la loi sur le CO2 était passée, on en serait à élaborer les étapes suivantes, alors que nous allons nous efforcer de rattraper le temps perdu.»